

Guide N°2

Consignes pour obtenir votre
macaron parking



Pour obtenir un **macaron de stationnement « habitant »**, la Fondation des parkings exige la présentation d'une attestation émise par votre bailleur. Ce document vous est délivré sur demande, moyennant des frais administratifs de CHF 15.– HT.

Nous vous invitons à suivre la procédure ci-dessous, en quatre étapes, pour recevoir cette attestation.

1

Remplissez le formulaire de la Fondation des parkings

- Rendez-vous sur le site de la [Fondation des parkings](#)
- Téléchargez le formulaire « **Attestation bailleur** »
- Complétez la partie vous concernant (informations locataires)

2

Transmettez-nous le formulaire complété

- **Par e-mail** info@materr.ch
- **Par courrier** materr SA
Chemin Frank-Thomas 44
1223 Cologny

3

Paiement des frais administratifs

Dès réception de votre demande, nous vous adresserons une facture de CHF 15.– HT.

4

Réception de l'attestation

Une fois votre paiement reçu, nous traiterons votre demande et vous retournerons l'attestation complétée par nos soins.

